PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS du 28 avril 2026 – Salle Gérard Philipe – salle de réunion 1er étage de MONTESCOURT LIZEROLLES

Date de convocation : 16 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 28 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montescourt-Lizerolles, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle de réunion 1er étage à la salle « Gérard Philipe » sous la présidence de Monsieur Stéphane LINIER.

Etaient présents :

MM LINIER STEPHANE –CAMPION-VASSEUR ALEXANDRE – LECOMTE CLAUDINE – DEMEYERE CHRISTOPHE – DEBOVE SYLVIE – OZIOL ROLAND – COLLIN JEAN-CLAUDE - DELMAIRE JEAN-PIERRE – SELLIER MELINA – BAYARD SABRINA - MANTELET JEAN-MARC

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CAMPION-VASSEUR

Membres en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

ORDRE du JOUR

1) **- Constatation du quorum**
2) **- Élection d'un secrétaire de Séance**
3) **- Approbation du procès-verbal des séances du 09 avril et 14 octobre 2025**
4) **– Vote du compte financier unique 2025 du budget du CCAS**
5) **– Affectation des résultats**
6) **- Budget primitif 2026 du CCAS**
7) **- Attribution du secours en argent 2026**

Appel nominatif des membres du Conseil d'Administration :

Le Président fait l'appel nominatif des membres.

1) Le quorum est constaté:

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

2) Election d'un secrétaire de séance :

Monsieur Alexandre CAMPION-VASSEUR est proposé pour remplir cette fonction qu'il accepte.

3) Approbation du procès-verbal des séances du 09 avril et 14 octobre 2025

Le procès-verbal des séances du Conseil d'Administration du 09 avril et 14 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

4) Compte financier unique 2025 du budget du CCAS :

Considérant que le résultat du compte financier unique 2025 a été validé par le comptable publique et par l'ordonnateur, le Conseil d'Administration déclare à l'unanimité approuver les résultats constatés.

5) Affectation de résultats :

Après avoir entendu le compte administratif 2025, le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat constaté au compte 002 du budget primitif 2025 :
Excédent de fonctionnement reporté pour un montant de 25 690.55 €.

6) Budget primitif 2026 du CCAS :

Le budget primitif 2026 du CCAS est adopté. Il s'équilibre en section de fonctionnement à 42 963.00 € et en section d'investissement à 55.38 €.

7) – Conditions d'attribution du secours en argent :

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de reconduire les conditions d'attribution du secours en argent en fonction des revenus de 2024 déclarés en 2025, pour les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes titulaires de l'allocation pour adultes handicapés ou d'une pension d'invalidité.

La séance est levée à 18h58.

Le secrétaire

Alexandre CAMPION VASSEUR

Le PRÉSIDENT du CCAS

Stéphane [illegible]

MAIRIE DE MONTESCOURT-LIZEROLLES (AISNE) 02440